Faire comprendre l'architecture religieuse

[Jean-Michel LENIAUD] Directeur d'études à l'École pratique des hautes études

On s'en tiendra ici à quelques aperçus. D'abord, d'ordre statistique, de façon à répondre à cette question élémentaire : combien d'églises existent en France, qu'elles soient ou non en usage ? Ensuite, d'ordre fonctionnel : quelles sont les missions d'un lieu de culte catholique ? Enfin, d'ordre liturgique, car l'architecture ne peut s'expliquer sans la liturgie qui la justifie.[1]

Des inventaires imprécis

Le patrimoine cultuel constitue un ensemble considérable et complexe de constructions qu'il est très difficile de dénombrer. Pour l'ancien Régime, aucun tableau précis ne donne le chiffre des constructions paroissiales et, encore plus compliqué à établir, celui des bâtiments monastiques ; pour la Révolution, aucune étude exhaustive n'a entrepris de dénombrer le nombre de bâtiments détruits ou sécularisés ; pour le XIXe siècle, nul chiffre ne donne l'ampleur quantitative des confiscations effectuées au nom des lois anti-congréganistes et aucun inventaire n'a été publié des chapelles desservant des établissements publics (hôpitaux, prisons, lieux d'enseignement, etc.).
De ces inconnues résultent des statistiques passablement floues, sans compter les erreurs et le caractère incomplet des enquêtes qui ont été réalisées.

On en possède trois. La première a été conduite de l'administration des cultes au moment de la Séparation des Églises et de l'État. Certains chiffres paraissent suspects : elle compte par exemple le siège de Tréguier parmi les cathédrales appartenant à l'État alors que Saint-Tugdual a perdu cette fonction depuis la Révolution et trois cathédrales appartenant également à l'État en Ille-et-Vilaine au lieu d'une (Rennes). Malgré ces erreurs, les chiffres doivent être pris au sérieux puisqu'ils ont été établis avec la rigueur probable qu'imposait le caractère tendu de la situation. Ils fournissent les résultats suivants : 87 cathédrales, 36 582 églises et chapelles paroissiales, auxquels s'ajoutent 6 900 chapelles publiques non paroissiales (dites chapelles de secours), soit pour ces deux catégories cumulées, **43 482 édifices**. Il faut signaler, cependant, que, si l'enquête ne comprend pas les départements algériens ni les Antilles, elle n'a pas été étendue à la Moselle, aux Bas-Rhin et au Haut-Rhin, depuis 1870 sous domination allemande. Il faudrait donc ajouter deux cathédrales : Metz et Strasbourg et un nombre indéterminé d'églises.

La deuxième enquête a été entreprise par le ministère de la culture en mai 1981 ; elle a donné lieu en 1987 à une publication partielle des chiffres qui ont été recueillis à cette occasion sous la forme d'un rapport de synthèse : *Églises, chapelles et temples de France : un bien commun, familier et menacé* (Paris, La Documentation française). Elle souffrait de deux défauts congénitaux ; dès le départ, la France concordataire (Alsace-Moselle) a été oubliée, de telle sorte qu'on ne posséda pas plus de chiffres sur cette partie du pays qu'on en avait en 1905. Le deuxième défaut résidait dans son ambition documentaire : les municipalités reçurent sous la signature conjointe des ministères de la culture et de l'intérieur d'épais questionnaires dont la complexité dissuadait de répondre. Le résultat fut que les résultats de l'enquête furent inférieurs à ceux de 1905 et ce, malgré un territoire plus vaste : 31 689 églises

[1] On se reportera à mon livre, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, Paris, SCÉRÉN CNDP, coll. Patrimoine références, 2007, 265 p. Les passages qui suivent en sont extraits.

et 5905 chapelles, soit un total de 37594. 5000 édifices de moins qu'au moment de la Séparation...

Malgré d'évidentes lacunes et faiblesses, l'enquête de 1981 présente l'intérêt considérable d'un **traitement statistique relativement fin.** On apprend que le nombre d'édifices cultuels par département est alors estimé à 454, que les plus fortes densités départementales se situent dans le Nord (900 édifices), en Picardie (810), Haute-Normandie (668) et Bretagne (635), que les plus faibles affectent le Centre, l'Auvergne, le Limousin et l'Île-de-France. Ces données, pour être comprises, doivent être appréciées au regard des informations fournies par la démographie historique, ce qui n'est pas facile: si chacun sait que le Limousin et l'Auvergne sont aujourd'hui peu peuplés, il n'en va pas de même de la représentation de la population des mêmes régions par rapport à celle des autres parties du royaume au cours d'une époque donnée, le XIIe siècle, par exemple.

En novembre 2001, le ministère de l'intérieur a fourni de nouveaux chiffres. On compte 45000 églises, cathédrales et chapelles, soit 7500 environ de plus que ne l'avait fait l'enquête de 1981. L'augmentation s'explique par le fait que l'Alsace-Moselle a, cette fois, été prise en compte; elle confirme aussi le caractère approximatif des résultats de l'enquête précédente mais, dès lors, n'incite pas à considérer comme parfaitement fiables les chiffres établis en 1981. D'ailleurs, si on compare ces données avec celles de l'enquête de 1906 (43982 édifices sans l'Alsace-Moselle), on ne peut que se confirmer dans une attitude prudente: il est difficile d'admettre que l'addition du nombre d'églises en départements concordataires et des églises construites après 1905 se limite à 1000 édifices. En effet, si la moyenne départementale est de 400 environ, on devrait obtenir dans les trois départements concernés un total de 1200. Quant aux constructions du XXe siècle, on en estime le nombre à 4000 environ, dont 350 environ en Île-de-France. Si, parmi ces dernières, on considère, faute de chiffre exact, que la quantité d'églises reconstruites après les deux guerres mondiales, s'élève à 2000 au maximum, on devrait parvenir à un total, non de 45000, mais de **47000 édifices** affectés au culte.

Si on ajoute qu'aucune de ces données ne tient compte des chapelles privées, qu'elles appartiennent à une personne physique ou à une communauté religieuse ni, comme déjà dit plus haut, des chapelles affectées à des établissements publics ni des constructions désaffectées au fil des siècles, il en ressort que les statistiques monumentales en matière d'architecture religieuse possèdent encore de beaux jours devant elles.

Les fonctions d'un édifice du culte catholique: adoration, sacrifice et enseignement

La première d'entre elles repose sur **les textes bibliques** et l'exemple du premier temple. L'église est le palais du roi: sur ce temple fait de main d'homme, repose la gloire du Très Haut et c'est dans son enceinte qu'habite l'Emmanuel. Cette présence est matérialisée par l'eucharistie qu'abrite le tabernacle, à l'instar de l'arche de l'alliance qui, dans le saint des saints, conservait les tables de la Loi, et c'est de cette présence que se déduit une pratique, celle de laisser le bâtiment ouvert, au moins pendant la journée, pour rappeler la permanence de Dieu parmi les hommes. Ce n'est donc qu'en apparence que le lieu est vide: consacré à la présence divine, il invite à l'adoration. Alors que, dans l'ancien temple, un rideau dissimulait le saint des saints dans lequel le grand prêtre n'entrait qu'une fois par an, le chœur de l'église, suite à plusieurs réformes liturgiques qui ont jalonné l'histoire du deuxième millénaire, s'ouvre aux regards du fidèle qui vient y visiter le Saint-Sacrement. Tout l'y incite à considérer la sacralité du lieu: non seulement le silence et la pénombre, les vitraux, les œuvres d'art et les cierges qui les transforment en objets de dévotion, mais l'eau bénite à l'entrée, image de l'eau lustrale, puis le parcours dans l'espace intérieur, depuis les fonts baptismaux jusqu'à l'autel en passant par les lieux des dévotions secondaires.

La deuxième des fonctions de l'église tire également son origine de l'antécédent biblique: dans le sanctuaire, la partie la plus sacrée, celle qui se trouve au-delà de la nef, est offert **le sacrifice, l'eucharistie.** Le prêtre en est l'instrumentateur au cours de la messe, pendant l'offertoire et la consécration: les fidèles y participent par la communion car ce sacrifice s'achève par un repas rituel pris en commun qui répète la figure de la Cène, selon le rituel qu'accomplirent Jésus et ses disciples à l'occasion de la Pâque juive qui, elle-même, commémore la sortie d'Égypte. De ce sacrifice, la table est l'autel, lequel porte ou non le tabernacle. Si le chœur se distingue du reste de l'édifice par une matérialisation spécifique, clôture ou surélévation, c'est l'autel qui en constitue le centre même. Il se matérialise par une pierre, la pierre d'autel

dans une cavité de laquelle sont placées des reliques en application d'une prescription qui exprime une symbolique complexe et, en particulier, le lien qui unit la communauté à la primitive Église.

La troisième fonction de l'église est d'ordre prophétique: l'édifice n'est pas seulement le lieu de l'adoration et du sacrifice, mais aussi de l'enseignement. Au commencement de la messe, des textes sacrés sont lus, puis commentés pour l'instruction des fidèles. Des lieux spécifiques sont prévus à cette fin: les ambons dans l'architecture paléo-chrétienne, le côté de l'Épître (à droite du chœur) et celui de l'Évangile (à gauche) avant que la liturgie ne soit réformée par le concile de Vatican II, la chaire jusqu'à Vatican II et, depuis, un pupitre spécifique pour la prédication. L'enseignement, cependant, ne s'adresse pas aux seuls fidèles: il concerne l'ensemble de la cité. Aussi, la visibilité dont le lieu de culte bénéficie dans la ville, par ses dimensions ou par son emplacement, par la taille de son clocher, par les sonneries des cloches et les illuminations grâce auxquelles il peut se distinguer, est destinée à signaler qu'il est appelé à y jouer un rôle spécifique, voire distinct et nécessaire.

Ajoutons que l'église est devenue par la pratique l'endroit où se délivre la plupart des sacrements, spécialement ceux qui confèrent au christianisme leur caractère de société spirituelle: le baptême comme acte d'adhésion et le mariage comme moment de fondation de la famille; la cérémonie des obsèques confirme cette dimension sociale. On n'entrera pas plus avant dans l'analyse des fonctions liturgiques d'un lieu de culte catholique: depuis les Pères de l'Église, la lecture théologique n'a cessé de s'enrichir et d'expliquer les raisons pour lesquelles le culte d'un Dieu transcendant doit s'exercer dans l'enceinte d'une construction. Selon les époques, la conception qu'on s'en est faite a pu privilégier telle fonction sur telle autre – l'acte d'adoration et le sacrifice l'emportent au XVIIIe siècle sur l'enseignement et ce dernier a tendu à prendre le pas sur les deux autres dans la deuxième moitié du XXe siècle. Néanmoins, les évolutions n'ont jamais remis en cause leur cohabitation nécessaire.

Règles liturgiques pour la construction d'une église

La construction d'une église obéit à un ensemble de règles dont le contenu a pu varier au fil du temps et dont les historiens de la liturgie, surtout pour l'époque médiévale, se sont employés à étudier le détail. On s'en tiendra ici à l'essentiel.

D'où qu'en provienne l'initiative, elle suppose en premier l'accord express de l'évêque, dit encore Ordinaire. Au nombre des attendus sur lesquels repose la décision, sont exprimées une série de considérations administratives et matérielles: la fréquentation des églises voisines ne souffrira pas de l'ouverture d'un nouveau lieu de culte; la construction, puis la célébration du culte, disposeront des moyens matériels suffisants; la mise à disposition d'un desservant sera possible. C'est à l'Ordinaire qu'appartient le droit de bénir et de poser la première pierre. À cette occasion, il s'assure que le projet est conforme aux prescriptions canoniques et à la tradition ecclésiastique. Depuis le concile de Trente, il faut veiller, en particulier, à ce qu'aucune porte ou tribune ne donne accès sur l'église et que les locaux qui pourraient être disposés au-dessous ou au-dessus ne soient pas affectés à un usage profane. À ces prescriptions qui veillent à garantir la «décence», c'est-à-dire le respect de la fonction cultuelle, se sont ajoutées au XIXe siècle d'autres considérations sur l'emploi des matériaux: comment garantir la symbolique de la pierre, à laquelle l'Église est particulièrement attachée, si l'on emploie pour construire des matériaux artificiels tels que le ciment, le béton ou le métal? Aujourd'hui, le code de droit canonique a admis la position la plus souple et s'en tient à exiger une pierre et une seule, pour l'autel.

L'emplacement répond dans la mesure du possible à divers souhaits exprimés par le *Pontificale romanum (Pontifical romain)* plus particulièrement à partir du concile de Trente: un site facile d'accès et éloigné des voisinages bruyants ou compromettants; un lieu élevé pour éviter l'humidité et garantir une bonne visibilité dans la cité. Le *Pontifical* recommande encore l'isolement de l'église des autres constructions. Il faut pouvoir en faire le tour librement car lorsqu'il s'agit d'accomplir le rituel de la consécration, il est ordonné à l'évêque d'asperger extérieurement les murs du lieu saint. Néanmoins, l'isolement n'est pas absolu: à partir de l'époque moderne, le lieu de culte est accompagné de dépendances, sacristie, presbytère, salle de catéchisme. Enfin, la façade principale doit donner sur une place ou un espace qui donne un dégagement convenable de façon à garantir la sortie de la foule et le déploiement des processions.

L'orientation est-ouest des églises est énoncée par la tradition la plus ancienne des Pères de l'Église; elle a survécu jusqu'à l'époque moderne et devrait encore être respectée aujourd'hui lors de construc-

tions nouvelles pour le cas où les circonstances le permettraient. Les dérogations sont nombreuses et s'expliquent par les caractéristiques du terrain d'assiette. La position de l'orient variant selon les saisons, comment en déterminer la direction ? Le Moyen Âge avait généralement pour habitude de se fixer sur la situation qu'il occupe à la date de la fondation de l'église. Au XVIe siècle, saint Charles Borromée recommande de choisir le point où le soleil se lève aux équinoxes. Il est possible que l'iconographie des décors fasse référence à l'orientation et, si l'église ne l'est pas, qu'elle en donne l'apparence. Ainsi, les figures de la Trinité, de la foi, le Christ naissant et prêchant sera représenté à l'est (ou, dans l'axe de l'entrée, si l'édifice n'est pas orienté) ; l'Ancien Testament, les prophéties, les vices et l'enfer, au nord (ou à gauche de l'entrée) ; le Paradis, les vertus, les apôtres et l'Église triomphante au sud (ou à droite de l'entrée). Outre la direction vers le levant, l'église est affectée d'autres modes d'orientation. L'une d'entre elles a été supprimée par le concile de Vatican mais a été d'usage constant jusque là : le côté nord était désigné « côté de l'Évangile » car c'était d'un point du chœur situé de ce côté là qu'on lisait l'Évangile à la messe ; le côté sud s'appelait « côté de l'épître », pour la même raison. Sur quelles raisons reposait cette dénomination ? Cette fois, la lecture de l'édifice ne se faisait pas depuis le point de vue du fidèle regardant vers le chœur, mais de celui du crucifix porté par l'autel : la droite du Christ donne l'emplacement le plus noble, celui de l'Évangile. Pour exprimer cette position, on emprunte deux termes au vocabulaire de l'héraldique – car le blason ne se lit pas sous le point de vue de celui qui regarde mais de celui qui porte le blason : on dit que l'Évangile est à dextre et l'Épître à senestre. Il est encore une orientation qu'on rencontre quelquefois : les fonts baptismaux sont placés dans la première chapelle sud (à droite en entrant) et la chapelle des morts dans la première chapelle nord (de l'autre côté). De cet emplacement découle une circulation symbolique qui fonctionne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (sinistrogyre) : du baptême vers l'eucharistie et de l'eucharistie vers la fin de la vie terrestre.

L'organisation intérieure de l'église doit distinguer deux parties essentielles : la nef et le chœur. La nef est la partie réservée aux fidèles ; elle est parfois précédée d'une avant-nef, dite aussi narthex (Vézelay ou à Saint-Denis) ; très souvent encadrée de bas-côtés ou collatéraux dont la hauteur est parfois comparable à celle de la nef (cathédrale de Poitiers) et qui peuvent eux mêmes donner sur des chapelles latérales (cathédrale de Noyon) ; fréquemment coupée par un transept, terme d'origine latine via la langue anglaise (*trans saeptum* : au delà, enclos), qui sépare, comme son étymologie l'indique, la nef du chœur.

Le chœur remplit une double fonction : c'est le lieu où se tiennent les ministres du culte ; c'est aussi là que se déroule le sacrifice (on parle du « sanctuaire »). Les meubles essentiels en sont les sièges, depuis la cathèdre (chaire) de l'évêque jusqu'aux tabourets des assistants en passant par les stalles (d'un chapitre cathédral ou collégial ou, plus généralement, pour tout clergé ; et l'autel. L'autel peut comprendre plusieurs parties : la table pour le sacrifice, le décor du devant d'autel ou *antependium*, le retable formant écran et parfois disposé en gradins de façon à recevoir les chandeliers dits aussi garniture d'autel et, enfin, le tabernacle à l'intérieur duquel est contenue l'Eucharistie, c'est-à-dire les hosties consacrées, dans un récipient fermé par un couvercle et appelé ciboire. Depuis les années 1960 et le concile de Vatican, la silhouette de l'autel s'est transformée : l'*antependium* et le retable ont disparu ; le tabernacle a été installé dans un meuble à part ; seule reste, donc, la table, orientée de façon que le célébrant regarde l'ouest et l'entrée de l'église, c'est-à-dire les fidèles dans la nef revenant ainsi aux usages des temps chrétiens.